



Canadian Sheep Breeders' Association

La Société Canadienne des Éleveurs de Moutons

18-539 Willow Road Guelph ON N1H 7G3

Toll free: 1-866-956-1116 Fax: 1-877-207-2541

office@sheepbreeders.ca

www.sheepbreeders.ca

Liste de contrôle pour les exportateurs

Si vous souhaitez exporter des animaux, voici quelques conseils pour que le processus se déroule aussi facilement et rapidement que possible.

1. Les animaux doivent être nés et élevés au Canada.
2. L'animal ne doit pas avoir été déplacé ou retiré de l'exploitation dans les 60 jours précédant la date d'exportation prévue.
3. Les animaux doivent être génotypés pour les codons 136 et 171. Les femelles doivent être génotypées 136AA/171RR ; les mâles peuvent être génotypés 136AA/171RR ou 136AA/171QR.
4. Les troupeaux participant au programme de certification des troupeaux à l'égard de la tremblante qui ont atteint le niveau « certifié » ne doivent pas être génotypés.
5. L'évaluation des animaux et les tests de santé doivent être effectués par un vétérinaire accrédité par l'ACIA.
6. Certains États américains peuvent exiger des tests de santé supplémentaires. Veillez à en discuter avec votre client et son vétérinaire. (par exemple, Brucella ovis pour le Dakota du Sud).
7. Les lettres CAN doivent être tatouées et clairement lisibles dans l'oreille gauche de l'animal. Les identifiants officiels du Québec sont acceptés, mais les lettres tatouées doivent également être ajoutées.
8. Pour obtenir un certificat sanitaire canadien d'exportation, il faut être en possession d'un permis d'importation du client.
9. Le camion ou la remorque doit être lavé et désinfecté avec un désinfectant chloré, conformément aux directives de l'ACIA.
10. Vous devez fournir un itinéraire détaillé pour la livraison des animaux. Cet itinéraire doit être respecté pendant la livraison.
11. Un rendez-vous doit être pris à l'avance avec les services vétérinaires du poste frontalier où les animaux franchiront la frontière. Tous les documents doivent être fournis à l'avance.
12. Selon le cas, si vous passez par les douanes, vous devrez peut-être faire appel à un tiers pour gérer les aspects réglementaires de la transaction. De plus amples informations sur l'exportation d'animaux sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://inspection.canada.ca/fr/sante-animaux/animaux-terrestres/exportation/caprins-ovins/etats-unis-ha-1944>